Programme triennal d'immobilisations

Sommaire

PTI

2021-2023

Terrebonne
Une histoire de vie

Table des matières

Mot de M. Marc-André Plante, maire de Terrebonne **4**

Mot de M. Alain Marcoux, directeur général de Terrebonne **6**

Portrait global – Faits saillants **9**

Un PTI en amélioration continue **11**

Programme décennal d'immobilisations de Terrebonne (PDIT) **11**

Programme triennal d'immobilisations de la Ville de Terrebonne **12**

Valeur de remplacement des actifs de la Ville et besoins en investissement **12**

Financement des investissements **14**

Programme de paiement comptant des immobilisations (PCI) **16**

Politique et cadre financier **17**

Plans directeurs des différents programmes **19**

Document amendé le 24 novembre 2020 aux pages 13 et 15

MOT DE M. MARC-ANDRÉ PLANTE, MAIRE DE TERREBONNE

Des réalisations guidées par une planification systématique

Chères citoyennes,

Chers citoyens,

Marc-André Plante
Maire de Terrebonne

Je suis fier de vous présenter notre Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2021-2023. Malgré les défis engendrés par la pandémie, et grâce à la collaboration de toutes les directions des services municipaux, nous avons pu discuter des principaux projets d'investissement que nous désirons entreprendre ou compléter au cours des trois prochaines années. Le présent document se veut une synthèse accessible et compréhensible pour tous.

L'exercice nous a également permis de connaître les besoins spécifiques de chacune des directions et de leur fournir les outils et les ressources nécessaires pour qu'elles s'acquittent de leurs tâches et offrent le meilleur des services aux citoyens.

Cet arrimage nous a permis d'établir nos priorités stratégiques en fonction des besoins de développement, de maintien ou de mise à niveau de nos infrastructures, et ce, tout en respectant la capacité de payer de nos citoyens.

Parmi l'ensemble des projets retenus, j'aimerais vous présenter ceux qui viendront ajouter d'importants chapitres à l'histoire de Terrebonne :

- le projet de construction d'un nouvel échangeur dans le quartier Urbanova qui donnera, aux citoyens, un accès facile et rapide au réseau autoroutier;
- la station d'épuration des eaux usées de La Pinière qui sera remplacée par une nouvelle usine répondant aux besoins croissants de développement de la ville;
- un nouveau parc industriel dans le secteur est de Lachenaie qui accueillera de nouvelles entreprises et qui créera de l'emploi pour nos citoyens;
- la construction d'une piscine, d'un centre communautaire et d'un point de service de notre réseau de bibliothèques au sein de la Croisée urbaine;
- un legs pour les célébrations du 350e anniversaire de notre ville en 2023;
- un plan directeur pour revoir l'offre de service importante que sont nos bibliothèques;
- une nouvelle caserne de pompiers dans le secteur La Plaine.

Je termine en rappelant que ce sont des principes rigoureux de gestion, ainsi qu'une vision claire de l'avenir de notre ville et un désir d'améliorer continuellement nos services aux citoyens, qui ont guidé nos décisions d'investissement.

L’étape de la planification étant terminée, il nous reste maintenant à réaliser tous ces projets et ces programmes. C’est la raison pour laquelle nous nous donnerons les moyens de nos ambitions.

Le maire de Terrebonne,

Marc-André Plante

MOT DE M. ALAIN MARCOUX, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE TERREBONNE

Enraciner nos innovations

Monsieur le maire,
Mesdames et Messieurs du comité exécutif,
Mesdames et Messieurs du conseil municipal,

Le Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2021-2023 se situe dans la continuité des innovations nombreuses et majeures, autant dans leur contenu que dans leur forme, qui ont été effectuées l'an dernier.

Il propose d'abord de maintenir de nombreux programmes pour assurer la réfection, la pérennité, la mise aux normes et la durabilité de toutes les immobilisations actuelles de la Ville : matériel roulant, immeubles, réseaux d'aqueducs et d'égouts, chaussées, équipements informatiques, etc.

Ces programmes seront permanents et feront partie des prochains PTI.

Il propose, ensuite, la réalisation de nombreux projets qui ont un début et une fin dans le temps. Ces projets permettent de répondre aux nouveaux besoins des citoyens et d'assurer la pérennité des immobilisations actuelles de la Ville. Dans les prochains PTI, d'autres projets remplaceront ceux qui auront été menés à bien.

De plus, ce PTI 2021-2023 s'inscrit dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations de Terrebonne (PDIT) 2020-2029, adopté par le comité exécutif en juin 2019. La Ville a maintenant une stratégie à long terme pour assurer le rattrapage dans l'entretien de ses infrastructures et l'ajout de nouvelles immobilisations.

Ce programme décennal devra être réalisé dans le respect des nouvelles politiques financières qui ont été adoptées par le conseil municipal en décembre 2019.

Chaque programme et chaque projet sont présentés sur une fiche qui comporte un contenu élaboré permettant d'en comprendre l'essentiel : le besoin, la justification, les effets sur le budget de fonctionnement, le degré d'avancement du projet, les années probables de réalisation, l'estimation des coûts, etc.

Des fiches synthèses présentent aussi le total des dépenses prévues pour les trois prochaines années, le total des revenus de toute source pour financer le PTI et, finalement, le montant des emprunts nets que la Ville devra contracter pour le réaliser.

Enfin, j'aimerais remercier les directions et les fonctionnaires de la Ville qui ont travaillé au PTI jusqu'à aujourd'hui; ils ont contribué à ce programme dans le but d'enraciner ces innovations majeures et d'améliorer la gestion des immobilisations de la Ville.

Une fois le PTI 2021-2023 adopté, nous nous attaquerons au défi de sa réalisation.

C'est avec une immense fierté que je vous présente le Programme triennal d'immobilisations 2021-2023.

Le directeur général,
Alain Marcoux

NOTE

Un investissement est catégorisé soit comme un projet, soit comme un programme. Un projet se définit essentiellement comme un ensemble d'activités non récurrentes. Elles sont entreprises afin de répondre à un besoin défini dans les délais fixés. Un programme consiste en un regroupement de projets de même nature et gérés de manière coordonnée. Il répond à une stratégie précise pour l'atteinte d'avantages et d'objectifs communs, dans une perspective d'optimisation des ressources et de réalisation uniforme et soutenue. En somme, un projet est circonscrit dans l'espace et le temps, tandis qu'un programme s'exprime en continuité, d'année en année. Par syllogisme, les investissements ne sont pas présentés ultérieurement pour les programmes.

L'arrondissement des données en milliers de dollars peut faire en sorte que le montant diffère des sommes.

PORTRAIT GLOBAL – FAITS SAILLANTS

Tableau – Sommaire – PTI 2021-2022-2023

Section I – Coûts bruts

Programmes de protection	**2021**	**2022**	**2023**	**Total PTI**
Prog. d'acquisition de terrains	5 000 000 $	1 000 000 $	1 000 000 $	7 000 000 $
Prog. de protection des bâtiments	7 754 000 $	4 821 000 $	3 176 000 $	15 751 000 $
Prog. de protection des cours d'eau et talus	783 000 $	700 000 $	700 000 $	2 183 000 $
Prog. de protection – Infrastructures de l'eau – Autres	1 285 000 $	4 850 000 $	3 250 000 $	9 385 000 $
Prog. de protection – Infrastructures de l'eau – Postes de pompage	3 070 000 $	4 500 000 $	4 500 000 $	12 070 000 $
Prog. de protection – machinerie, outillage et équip.	70 000 $	93 000 $	90 000 $	253 000 $
Prog. de protection des parcs et terrains de jeux	3 126 000 $	5 034 000 $	4 100 000 $	12 260 000 $
Prog. de plantation d'arbres	350 000 $	700 000 $	700 000 $	1 750 000 $
Prog. de protection des technologies de l'information	1 008 000 $	552 000 $	620 000 $	2 180 000 $
Prog. de protection des véhicules (remplacement)	6 790 000 $	3 947 000 $	2 626 000 $	13 363 000 $
Prog. de protection de la voirie (incl. ouvrages d'art)	7 605 000 $	9 106 000 $	9 150 000 $	25 861 000 $
Sous-total – Protection	**36 841 000 $**	**35 303 000 $**	**29 912 000 $**	**102 056 000 $**

Projets par direction responsable	**2021**	**2022**	**2023**	**Total PTI**
Direction de la police	46 000 $	27 000 $	34 000 $	107 000 $
Direction de l'incendie	- $	90 000 $	2 580 000 $	2 670 000 $
Direction des technologies de l'information	10 333 000 $	7 943 000 $	7 824 000 $	26 100 000 $
Direction des travaux publics	2 304 000 $	1 961 000 $	- $	4 265 000 $
Direction du génie et de l'environnement	77 868 100 $	172 957 000 $	136 571 000 $	387 396 100 $
Direction du loisir et de la vie communautaire	1 441 000 $	2 514 000 $	- $	3 955 000 $
				- $
Sous-total	**91 992 100 $**	**185 492 000 $**	**147 009 000 $**	**424 493 100 $**
Sous-total – Coûts bruts	**128 833 100 $**	**220 795 000 $**	**176 921 000 $**	**526 549 100 $**

Section II – Sources de financement

	2021	2022	2023	Total PTI
Programme FIMEAU	3 280 000 $	7 200 000 $	- $	10 480 000 $
Programme TECQ IV	11 000 000 $	15 000 000 $	15 000 000 $	41 000 000 $
Sous-total	14 280 000 $	22 200 000 $	15 000 000 $	51 480 000 $
Subvention – Bibliothèques	- $	840 000 $	3 000 000 $	3 840 000 $
Revenus de la vente des terrains – Parc industriel A640-Est	20 311 000 $	30 466 000 $	30 466 000 $	81 243 000 $
Autres sources	4 997 000 $	5 482 000 $	5 950 000 $	16 429 000 $
Sous-total – Autre financement	**39 588 000 $**	**58 988 000 $**	**54 416 000 $**	**152 992 000 $**

Paiement comptant des immobilisations (PCI)

	2021	2022	2023	Total PTI
PCI cible	7 000 000 $	10 500 000 $	14 000 000 $	31 500 000 $
Fonds de roulement	2 500 000 $	2 500 000 $	2 500 000 $	7 500 000 $
Parcs et terrains de jeux	250 000 $	250 000 $	250 000 $	750 000 $
PCI total	**9 750 000 $**	**13 250 000 $**	**16 750 000 $**	**39 750 000 $**

	2020	2021	2022	2023	Total PTI	Total 2020-2023
Coût total net des emprunts	**83 500 000 $**	**79 495 100 $**	**148 557 000 $**	**105 755 000 $**	**333 807 100 $**	**417 307 100 $**

	2020	2021	2022	2023	Total PTI	Total 2020-2023
Cible	**81 000 000 $**	**81 000 000 $**	**81 000 000 $**	**81 000 000 $**	243 000 000 $	324 000 000 $
Réalisable prévue	**29 000 000 $**	**45 000 000 $**	**67 000 000 $**	**100 000 000 $**	212 000 000 $	241 000 000 $
Écart	**(52 000 000) $**	(36 000 000) $	(14 000 000) $	19 000 000 $	(31 000 000) $	(83 000 000) $

UN PTI EN AMÉLIORATION CONTINUE

L'an dernier, la Ville de Terrebonne (ci-après « la Ville ») a revu en profondeur son processus de planification des investissements et, par le fait même, la façon de produire son programme triennal des immobilisations.

En plus d'une présentation interactive lors d'un comité plénier public du conseil municipal, de nombreux efforts ont été déployés par les divers intervenants, que ce soit les employés des diverses directions ainsi que ceux de la direction générale, de même que les conseillers municipaux par l'entremise du comité exécutif. La priorité des projets a donc pu être à la fois déterminée de manière globale et divulguée de façon transparente et en temps opportun aux instances. Le résultat de cette refonte du processus de production du PTI a permis de rendre public un cahier contenant un tableau sommaire de même que l'ensemble des fiches projets.

La deuxième année avec ce mode de travail s'est amorcée dès l'été dernier avec de solides assises ainsi que de nouvelles solutions pour en augmenter l'efficience.

PROGRAMME DÉCENNAL D'IMMOBILISATIONS DE TERREBONNE (PDIT)

Dans un souci de saine gestion des fonds publics et une perspective stratégique, la Ville s'est dotée d'un Programme décennal d'immobilisations afin de bénéficier d'assises solides lui permettant de mieux planifier ses dépenses d'investissement.

Le comité exécutif a adopté le PDIT en juin 2019, officialisant ce dernier pour faciliter la priorisation des projets d'investissement. De plus, l'adoption du PDIT a permis d'outiller adéquatement les directions responsables du maintien des immobilisations, et ce, par la mise en place de programmes de protection et de pérennisation des actifs, comme les réseaux routiers, les bâtiments municipaux ou les parcs et terrains de jeux.

Les investissements annuels prévus pour les trois prochaines années sont de :

- 129 M$ en 2021, financés à 62 % par le biais d'emprunts;
- 221 M$ en 2022, financés à 67 % par le biais d'emprunts;
- 177 M$ en 2023, financés à 60 % par le biais d'emprunts;

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS DE LA VILLE DE TERREBONNE

Le Programme triennal d'immobilisations (PTI) donne suite au PDIT susmentionné et aux orientations qu'il contient.

Le PTI regroupe les projets d'investissement en immobilisations que la Ville planifie effectuer sur son territoire au cours des trois prochaines années pour :

- entretenir ses infrastructures;
- favoriser le développement économique, culturel et social;
- améliorer la qualité de vie de ses citoyens grâce à un meilleur aménagement urbain.

Le PTI inclut certains investissements des organismes qui font partie du périmètre comptable de la Ville. Différentes sources de financement sont requises pour ces investissements, dont des emprunts à long terme, entre autres. Ces emprunts ainsi contractés constituent la dette de la Ville, qui rembourse annuellement une partie de cette dette et l'incorpore aux dépenses annuelles de fonctionnement (budget annuel de fonctionnement). C'est ce qu'on appelle le service de la dette (capital remboursé et intérêt).

Le PTI doit être distinct du budget annuel de fonctionnement. En effet, ce dernier assure la gestion des affaires courantes de la Ville, et sa principale source de financement provient des taxes municipales. Par exemple, la construction d'un stade de soccer est un investissement en immobilisations. Ce dernier se finance sur plusieurs années (dette), tandis que les dépenses courantes liées à cet investissement (service de la dette, salaire, entretien, électricité, chauffage, etc.) sont assumées dans l'année en cours (budget de fonctionnement) et sont financées par les revenus de la Ville.

VALEUR DE REMPLACEMENT DES ACTIFS DE LA VILLE ET BESOINS EN INVESTISSEMENT

Au cours des dernières années, la connaissance des infrastructures de la Ville s'est développée et s'est améliorée, mais d'autres études à venir permettront de mieux en connaître l'état. La valeur de remplacement des actifs a été évaluée à environ 2,3 milliards de dollars lors de l'établissement du PTI de l'an dernier. Cette valeur est très variable selon les catégories d'actifs.

Tableau 1 – Valeur de remplacement par catégories d'actifs

Catégories	Valeur de remplacement $
Bâtiments	178 596 147 $
Infrastructures de l'eau	1 266 415 096 $
Infrastructures technologiques	9 435 603 $
Voirie	639 160 000 $
Parcs de véhicules	22 876 798 $
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	135 283 000 $
Machine, outillage et équipement	10 647 386 $
Total	**2 262 414 030 $**

Les infrastructures de la Ville ont besoin d'entretien et de réfection pour assurer, durant le nombre d'années souhaitées, leur bon fonctionnement et, ainsi, éviter des coûts plus substantiels de réfection, ou même de remplacement.

Le graphique suivant présente un aperçu des dépenses selon qu'il s'agit de protection ou de développement d'actifs.

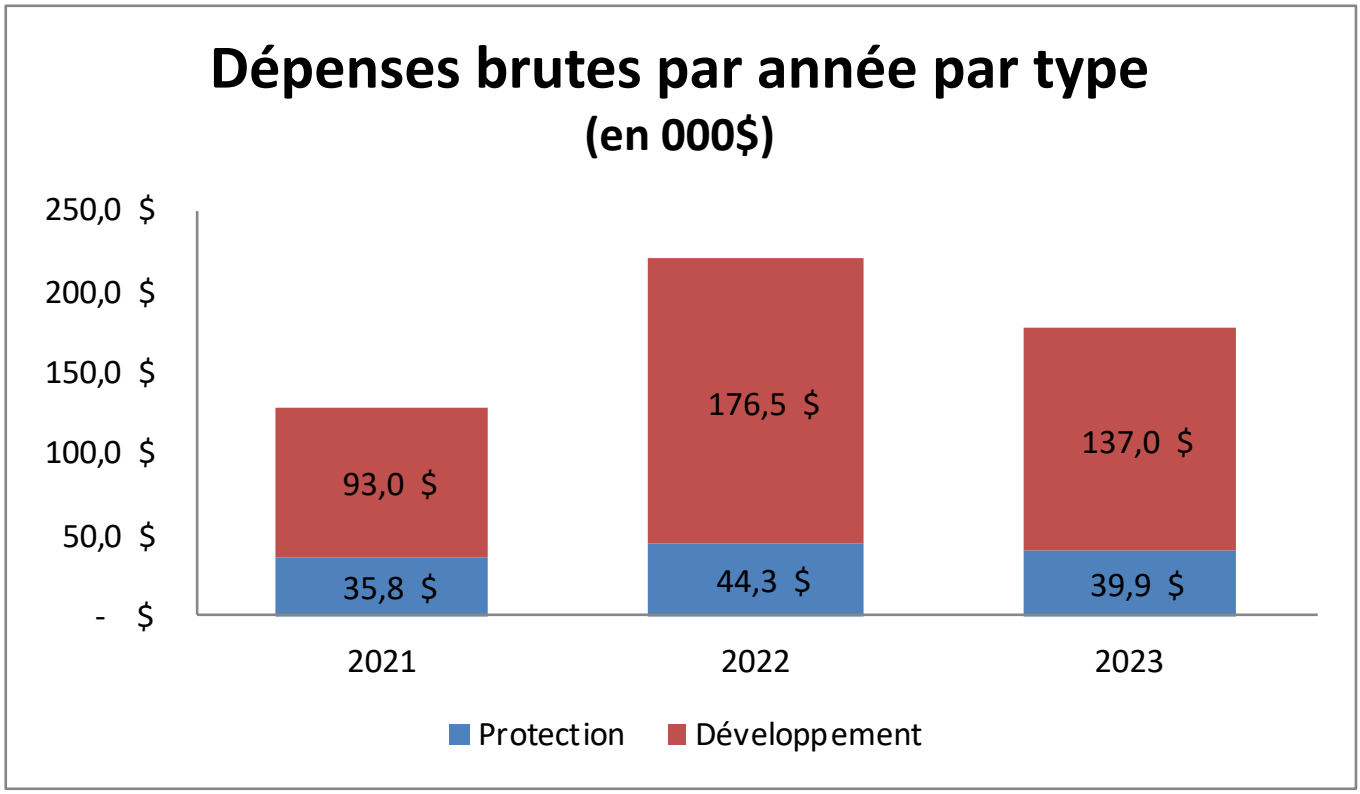

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Afin de réaliser les investissements prévus, la Ville peut recourir à divers modes de financement. Cela lui permet une certaine flexibilité pour favoriser le démarrage en temps opportun des projets en tenant compte des sommes nécessaires. Le tableau suivant présente ces modes de financement.

Tableau 2 – Principaux modes de financement

Modes de financement	Description
Paiement comptant des immobilisations (PCI)	Un budget cible est adopté par le conseil au budget de fonctionnement afin de payer des acquisitions d'immobilisations sans recourir à un emprunt.
Fonds de roulement (FDR)	Une partie des excédents de fonctionnement des exercices passés peuvent être destinés à financer des dépenses en investissement. C'est ce qu'on nomme le « fonds de roulement » dans le langage municipal. Il s'agit donc d'un excédent affecté, adopté par le conseil par règlement. Les montants empruntés au fonds de roulement sont remboursés sur plusieurs années par des sommes provenant du budget de fonctionnement des années subséquentes.
Excédents de fonctionnement non affectés	Une partie des excédents de fonctionnement des exercices passés n'ont pas de fins précises. Ces excédents peuvent donc servir à financer des dépenses en immobilisations, au besoin. Le tout nécessite l'adoption d'une résolution par le conseil.
Excédents de fonctionnement affectés	Une partie des excédents de fonctionnement des exercices passés ont des fins précises. Ces excédents peuvent donc servir à financer des dépenses en immobilisations si elles répondent à des critères précis. Par exemple, l'excédent afférent à la « taxe infrastructure » doit servir à payer le service de dette de règlement d'emprunt dont l'objet consiste en des travaux d'infrastructures. Le tout nécessite l'adoption d'une résolution par le conseil.
Règlements d'emprunt	L'emprunt constitue la façon la plus courante pour la Ville de financer ses projets d'investissement. Le service de la dette annuel afférent est par la suite considéré comme une dépense de fonctionnement et est généralement pris en compte dans le calcul de la taxe foncière.

Les graphiques suivants montrent la répartition entre les modes de financements des investissements du PTI 2021-2023.

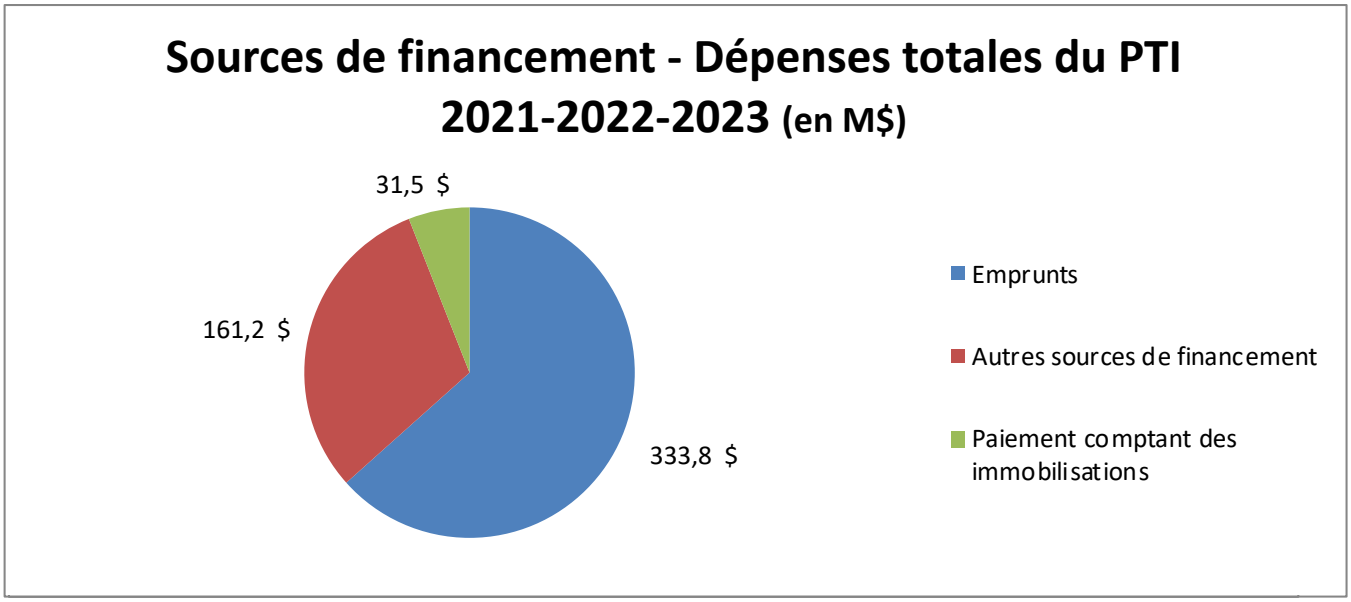

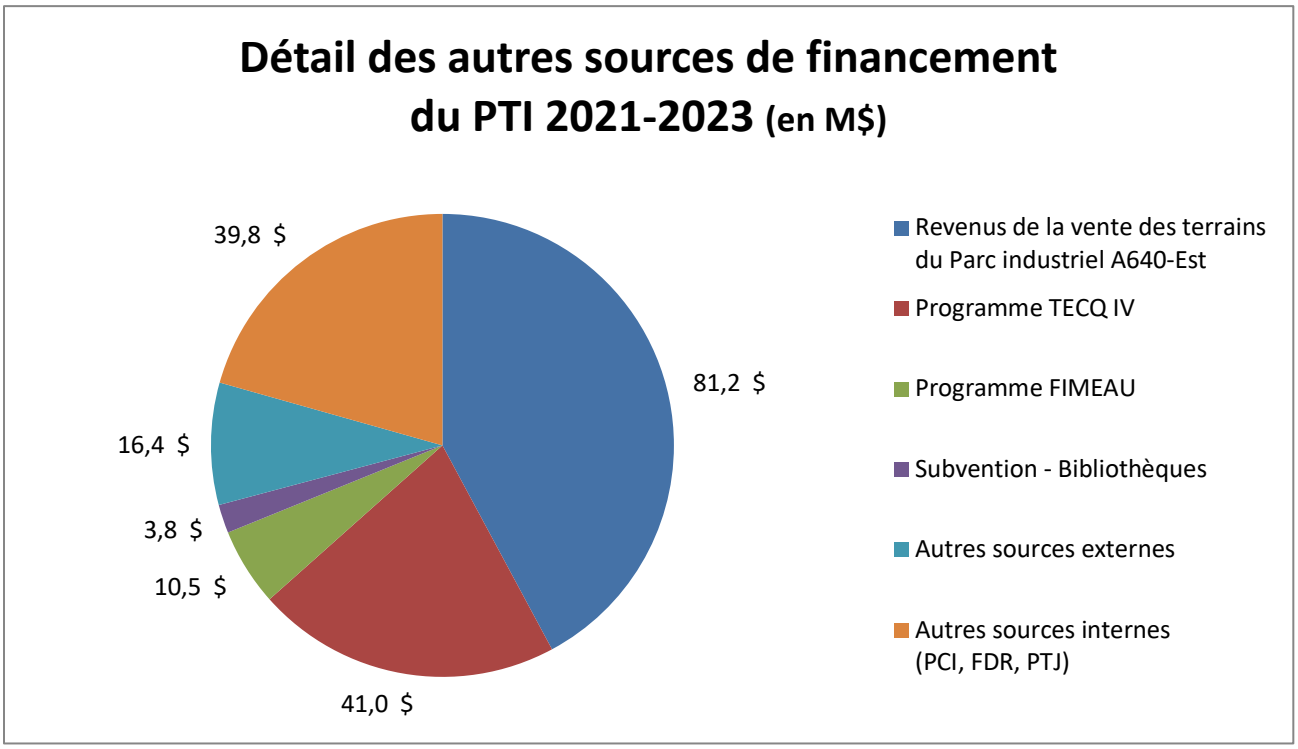

PROGRAMME DE PAIEMENT COMPTANT DES IMMOBILISATIONS (PCI)

Afin d'alléger le service de la dette des années futures dans une perspective d'efficience administrative, la Ville a prévu, depuis l'an dernier, des sommes provenant du budget de fonctionnement annuel destinées à payer des acquisitions d'immobilisations. Ce budget était de 3,5 M$ en 2020; une cible de 7 M$ est prévue en 2021.

Cette façon de faire permet, entre autres, de financer des dépenses d'investissement à l'aide d'approbation interne. Ainsi, selon les montants en vigueur et dans le respect du règlement de délégation de pouvoir, un projet se voit financer plus rapidement que par le biais du processus de règlement d'emprunt. Ce processus nécessite des approbations du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

De plus, ce mode de financement, combiné à d'autres modes de financement internes, permet de maîtriser le niveau du service de la dette de la Ville et, par conséquent, de faciliter la gestion de la taxation future.

La volonté de la Ville est d'augmenter les paiements comptants d'immobilisations dans les prochains exercices, comme le présente le graphique suivant.

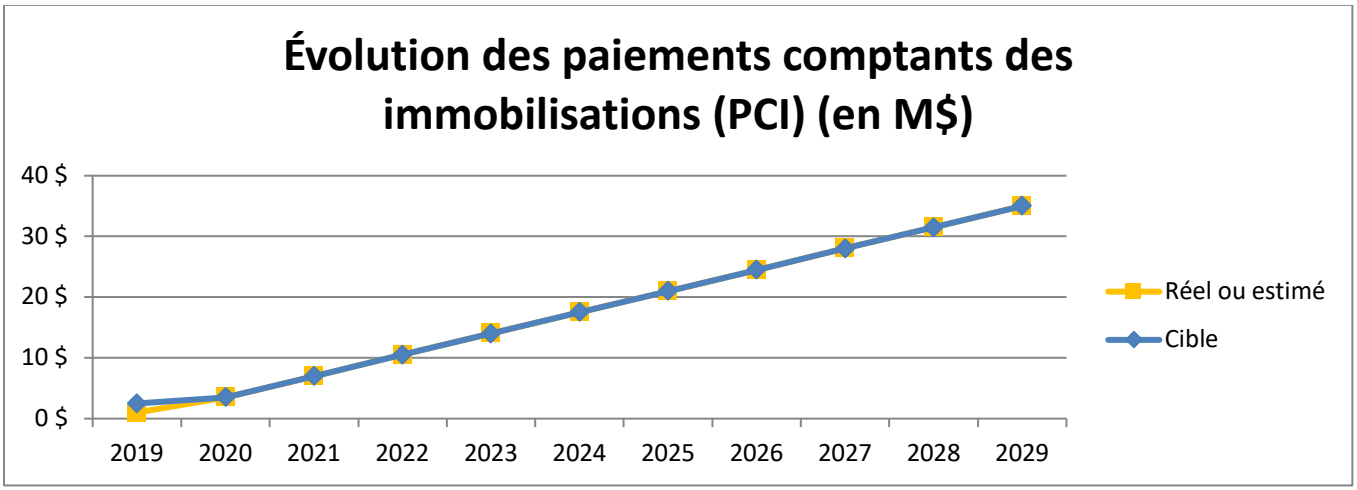

POLITIQUE ET CADRE FINANCIER

En novembre 2019, le conseil municipal a adopté de nouvelles politiques financières, dont la Politique sur la gestion de la dette.

Les objectifs de cette politique visent à :

- proposer aux autorités un guide utile pour la prise de décisions relatives aux investissements et à leur financement;
- respecter la capacité de payer de la population tout en maintenant l'équilibre avec ses besoins;
- assurer la pérennité des actifs de la Ville et à préserver son patrimoine;
- déterminer les critères et les balises pour fixer les capacités d'endettement de la Ville;
- garantir l'équité intergénérationnelle;
- avoir accès, en temps opportun, aux capitaux requis pour financer les investissements;
- fournir un guide compréhensible, simple et convivial en ce qui concerne les opérations de financement.

De plus, la Politique a permis d'établir un cadre clair. Celui-ci est présenté au prochain tableau.

Tableau 3 – Politique de gestion de la dette

Établir des références permettant de mesurer le niveau d'endettement	Établir des règles et des stratégies dans la sélection des investissements à financer par emprunt	Gérer la dette avec prudence	Fixer des règles opérationnelles
Déterminer les balises sur les limites de l'endettement en calculant des ratios sur des valeurs économiques.	Guider l'étude, l'analyse, la détermination des enveloppes d'investissement et l'adoption du PTI.	Établir le cadre financier à long terme.	Respecter les durées de financement des investissements selon la politique en vigueur.
Le ratio du service de la dette nette par rapport aux dépenses de fonctionnement non consolidées ne devrait pas dépasser 20 %.*	Porter la dotation annuelle du poste « Paiement comptant d'immobilisations (PCI) » à 35 M$ (plus 3,5 M$/an).	Respecter le PTI adopté.	Procéder régulièrement aux financements à long terme.
Le ratio de la dette nette par rapport au potentiel fiscal ne devrait pas excéder 3,5 %.*	Maximiser l'utilisation du fonds de roulement pour les immobilisations de moins de 500 000 $.	Respecter les balises concernant les limites de l'endettement.	Structurer les emprunts de façon à éviter la concentration des refinancements dans une même année.
Le ratio de la dette nette consolidée par rapport aux revenus totaux consolidés ne devrait pas excéder 155 %.*	Maximiser le paiement comptant des immobilisations par le budget de fonctionnement pour les immobilisations de courte durée de vie utile.	Maintenir l'endettement à un niveau acceptable.	Faire fonctionner et maintenir à jour le système informatisé de gestion de la dette.
	Paiement comptant des frais d'émission.	Rendre compte des niveaux d'endettement, des financements réalisés et des conditions générales des marchés financiers.	Réviser annuellement la réglementation.
		Amortir toute dette résiduelle à même le produit de disposition d'actifs.	Respecter globalement les montants nets annuels adoptés au PTI.

** Il est à noter que les indicateurs mentionnés ci-dessus se trouvent dans le tableau à la fin du présent document.*

PLANS DIRECTEURS DES DIFFÉRENTS PROGRAMMES

Dans un souci de saine planification, la Ville s'est dotée de plans directeurs. Cela a pour objectif, entre autres, de connaître l'état des diverses infrastructures. Voici donc les principaux plans :

- Plan directeur – Aqueduc;
- Plan directeur durable des réseaux sanitaire et pluvial ainsi que de la gestion des cours d'eau;
- Plan directeur – Géomatique;
- Plan directeur de mobilité durable;
- Plan directeur de développement durable de la Côte de Terrebonne;
- Plan directeur des parcs;
- Plan directeur des bibliothèques (à venir).

Tableau 4 - Principaux projets du PTI 2021-2022-2023

No Fiche	Description	Coût total prévu	Coût prévu en 2021-2022-2023
10102	Construction du nouveau quartier général de la police	69 609 000 $	65 234 000 $
10142	Nouveau parc industriel dans le secteur de Lachenaie Est	81 466 000 $	50 326 000 $
10073 10140	Construction d'une nouvelle usine de traitement des eaux usées et désaffection de l'ancienne usine	61 345 000 $	49 070 000 $
10133	Échangeur Urbanova au-dessus de l'A640	44 525 000 $	43 000 000 $
10137	Gabrielle-Roy entre des Seigneurs et des Plateaux	52 000 000 $	25 000 000 $
10141	Boulevard des Seigneurs – Revitalisation	39 300 000 $	15 300 000 $
10168	Legs pour les Fêtes du 350e anniversaire de la Ville de Terrebonne (2023)	15 000 000 $	15 000 000 $
10094	Centre aquatique et stationnement au pôle de la Croisée urbaine	36 025 000 $	10 250 000 $
10100	Déploiement du Plan de développement des bibliothèques	30 000 000 $	10 000 000 $
10033	Remplacement de véhicules lourds	28 315 000 $	9 859 000 $
10113	Mise à niveau de 36 postes de pompage	12 768 000 $	9 000 000 $
10075	Nouvelle caserne de pompiers dans le secteur La Plaine	8 485 000 $	8 140 000 $
10130	Travaux d’infrastructures sur l’avenue Pierre-Dansereau	7 600 000 $	7 600 000 $
10112	Acquisition de terrains	7 000 000 $	7 000 000 $
10135	Travaux correctifs à l’intersection Grande-Allée et Masson et infrastructures souterraines	6 750 000 $	6 725 000 $
10131	Avenue Pierre-Dansereau – Conduite maîtresse en aqueduc	9 150 000 $	6 500 000 $
10121	Jardins Angora – Phase 2 : bretelles d’accès	6 500 000 $	6 500 000 $
10122	Construction du poste de pompage T-65	6 800 000 $	6 300 000 $
10150	Réfection de chaussée	22 560 000 $	6 000 000 $
10123	Rue Théodore-Viau – Déviation des services et aménagements	5 900 000 $	5 900 000 $

Tableau 5 - Analyse comparative des investissements et de la dette des dix plus grandes villes du Québec pour l'exercice 2019 (en M$)

Ville	Acquisition d'immobilisations (investissement)*	Dette à long terme*
Montréal	2 747,4 $	12 981,0 $
Québec	489,7 $	2 103,1 $
Laval	224,7 $	873,0 $
Gatineau	178,7 $	839,1 $
Longueuil	153,0 $	746,9 $
Lévis	125,6 $	518,3 $
Sherbrooke	98,9 $	539,5 $
Saguenay	88,5 $	540,5 $
Trois-Rivières	88,5 $	403,8 $
Terrebonne	52,8 $	520,8 $

**Basé sur les données disponibles à même les rapports financiers consolidés des villes susmentionnées*

Tableau 6 – Ratios de gestion de la dette selon les données du Rapport financier 2019

Objectifs	Balises[1]	Réel 2018	Réel 2019	Cible
Endettement total	Dette nette consolidée / Revenus totaux consolidés	212%	198%	Maximum 155% d'ici 2029
Endettement **ensemble**	Dette nette consolidée à l'ensemble / Revenus totaux consolidés	107%	116%	Maximum 150% d'ici 2029
Endettement **bassins**	Dette nette riveraine consolidée / Revenus totaux consolidés	106%	82%	Maximum 5%, à l'extinction des règlements actuels
Non consolidé	Service de la dette nette non consolidée / Dépenses de fonctionnement non consolidées	19%	19%	Maximum 20%
Consolidé	Dette nette consolidée / Potentiel fiscal	3,54%	3,48%	Maximum 3,5%

[1]Le détail sur le calcul des ratios se trouve à la Politique de gestion de la dette qui est disponible sur le site web de la Ville, https://www.ville.terrebonne.qc.ca/orientations-strategiques

Terrebonne
Une histoire de vie